

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.062

**Evolution des
services réalisés par
la SPL STGA en 2018**

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

**DELIBERATION
N° 2018.03.062**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

EVOLUTION DES SERVICES REALISES PAR LA SPL STGA EN 2018

GrandAngoulême a confié à la SPL STGA la gestion d'une partie des services de transport et de mobilité sur son territoire par un contrat d'obligation de service public sur la période 2018/2025.

A l'entrée en vigueur du contrat, les services confiés à la SPL STGA sont les suivants :

- gestion du réseau de transport public constitué d'un réseau de semaine et d'un réseau spécifique le dimanche et jours fériés,
- gestion du service public de transport à la demande adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (LIBUS),
- gestion des services Mobilicycle et Parc'vélos,
- gestion de services spéciaux pour manifestations événementielles connues.

Chaque année, ces services sont adaptés afin de prendre en compte de nouveaux besoins de mobilité (évolutions urbanistiques, démographiques ou économiques).

1/ Evolution des services de transport public en 2018

Chaque année, pour le 1^{er} mars, la SPL STGA propose à l'agglomération un plan annuel d'adaptation des services de transport public à mettre en œuvre pour la rentrée de septembre.

Pour 2018, et sur la base des propositions de la STGA transmises à GrandAngoulême en février, il est proposé d'étudier les évolutions de services suivantes afin d'en affermir tout ou partie dans les mois à venir :

1. Modification du circuit de la ligne 21 qui assure la desserte de Saint Saturnin, Linars, Trois Palis et Sireuil : création d'un arrêt supplémentaire sur la commune de Trois Palis
2. Mise en place de de deux dessertes supplémentaires et de deux modifications horaires sur la ligne 32 pour adapter la desserte aux horaires des salariés et des visiteurs du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation des Glamots à Rouillet entre La Couronne et Rouillet ainsi qu'à la zone d'emploi « Le Devant » à La Couronne.
3. Extension de la ligne 32 afin de desservir le secteur urbanisé de Bois Rond sur la commune de La Couronne, avec création de 3 arrêts supplémentaires
4. Création d'une extension de la course de la ligne 8 (18h29 à Coulomb) vers Peusec à Puymoyen.

L'impact financier annuel de ces évolutions des services est estimé à 35 264,96 € HT décomposé comme suit :

Ligne	Evolution	Coût estimé € HT	Km suppl./an
32	2 courses supplémentaires et extension	7 052,67 €	2612 ,10
21	Arrêt supplémentaire à Trois-Palis	1 641,60 €	586
8	Extension d'une course entre Ma Campagne et Peusec	572,68 €	148,75
TOTAL		9 266,95€	3 346,85

Ces propositions représentent un total de 3346,85 kms supplémentaires soit 0,067% du kilométrage commercial annuel 2018 figurant au compte d'exploitation prévisionnel du contrat.

Conformément à l'article 11 du contrat, l'incidence financière de ces évolutions, qui représentent moins de 1% du kilométrage commercial annuel figurant au compte d'exploitation prévisionnel du contrat, est assumée par la SPL STGA.

2/ Evolution du service mobili'cycle en 2018

Depuis la mise en place de mobili'cycle, il existe chaque année au printemps une forte demande de location de vélos qui amène la mise en place d'une « liste d'attente ».

En conséquence, chaque année, l'agglomération fait évoluer le service mobili'cycle pour garantir des délais de mise à disposition raisonnables des vélos en location.

Ainsi, pour 2018, il est proposé de faire évoluer le service afin de proposer au printemps 2018, 300 vélos en location moyenne et courte durée.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 8 mars 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'évolution des services de mobilités réalisés par la SPL STGA tel que proposé ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 21 mars 2018